

3. Les traces que je publie, peut-on les effacer ? Ai-je le droit de tout publier ?

Objectifs :

Apprendre à communiquer notamment par le biais des réseaux sociaux dans le respect de soi et des autres :

- Comprendre que publier certains contenus peut me porter préjudice (e-réputation)
- Comprendre que je ne peux publier l'image d'autrui sans son autorisation (droit d'image)
- Comprendre qu'il est interdit de dire du mal de quelqu'un sur Internet

1. Les traces que je publie : attention !

<https://www.lumni.fr/video/entretien> (Parodie d'entretien d'embauche)

- **Projeter la vidéo jusqu'à 15s.** S'assurer que tous les élèves ont bien compris la situation de l'entretien d'embauche.
- **Projeter la fin de la vidéo en proposant aux élèves de réfléchir au cas suivant :**
« si vous êtes un ou une chef d'entreprise et que vous cherchez à recruter un employé, comment pouvez-vous faire pour vous renseigner sur la personne qui se présente ? »
- **Proposer aux élèves de débattre sur les risques à publier certaines photos :**
« Certains se mettent en scène de manière explicite sur les réseaux sociaux. Apprendre à bien utiliser les réseaux sociaux, à maîtriser son image et à protéger son identité est essentiel. »
Noter les idées essentielles

2. Les photos que je publie : peut-on les effacer ?

- **Visionnage de la vidéo** « N'oublie pas : une fois affiché c'est permanent. »
<https://www.youtube.com/watch?v=rHTj-slp5sg&sns=em>
- **Proposer aux élèves de débattre :** « Quel est le message principal véhiculé dans cette vidéo? »

Une fois postée, une photo peut laisser des traces indélébiles. Même quand elle a été supprimée, on peut la retrouver sur d'autres sites ou des moteurs de recherche...

**« N'oublie pas : une fois affiché c'est permanent. »
Permanent cela veut dire qu'on ne peut pas l'effacer définitivement.**

3. A vous de juger !

- **Activité en petits groupes « Photos à trier » (cf. doc Photos à trier.pdf)**
Consigne : « Faites une pile avec les images.
Pour chaque photo, posez-vous la question : « Je publie/Je ne publie pas... pourquoi ? »
Faites trois tas : Je publie/Je ne publie pas/Je ne sais pas
- **Mise en commun :** (projection des photos au VPI)
Les enfants viennent confronter leurs avis.
Les modalités sont répétées pour chaque photo.

4. Ai-je le droit de tout publier ?

- **Proposer aux élèves de débattre sur la question:** « Mon copain est sur une photo : je peux la publier. Il ne dira rien...c'est mon copain ! Qu'en pensez-vous ? »

Il est facile sur les réseaux sociaux de poster des photos ou des vidéos d'une personne sans lui demander son accord. Mais c'est Interdit ! Il faut avoir l'autorisation d'une personne pour pouvoir publier sa photo. C'est ce qu'on appelle le droit à l'image.

- **Proposer aux élèves de débattre sur la question:** « Sur les réseaux sociaux, je peux tout dire de manière anonyme. Je ne serai jamais identifié. Qu'en pensez-vous ? »

Faux, l'anonymat sur Internet n'existe pas. Même en se cachant derrière un pseudo. Les pouvoirs publics ont différents moyens à leur disposition pour identifier les auteurs de propos malveillants

5. Les bonnes pratiques :

Activité en ligne sur learning apps :

Unum64 - Que puis-je publier sur Internet ? Des photos de moi ? des photos des autres ?

<https://learningapps.org/watch?v=p9zoiqoa21>

Trace écrite à distribuer : cf. page suivante

Que puis-je publier sur Internet ? Des photos de moi ? des photos des autres ?

<https://learningapps.org/watch?v=p9zoiigoa21>

- Je suis conscient qu'un certain nombre d'informations relève de la vie privée (opinions politiques, vie de famille...) et je n'en accepte pas la diffusion.
- Je ne publie aucune donnée sensible sur Internet (numéro de tél, adresse perso ou de son lycée...)
- Aujourd'hui, la réputation d'une personne dépend aussi de ce qu'on peut voir sur Internet. Avant de publier, je me demande si les gens qui ne me connaissent pas ne vont pas se faire une mauvaise image de moi.
- Je me souviens que les photos publiées un jour restent visibles pendant de longues années. Il est très difficile d'effacer ce qui est publié sur Internet.
- Je respecter le droit à l'image : pas de publication sans autorisation des personnes représentées.
- Si je découvre une image de moi ou des commentaires sur Internet, et que je ne suis pas d'accord, je cherche qui a publié ce contenu. C'est souvent quelqu'un que l'on connaît et que l'on peut contacter pour lui demander de supprimer la publication.
- Si cela ne suffit pas, je signale ce contenu sur la plateforme ou l'application.

Que puis-je publier sur Internet ? Des photos de moi ? des photos des autres ?

<https://learningapps.org/watch?v=p9zoiigoa21>

- Je suis conscient qu'un certain nombre d'informations relève de la vie privée (opinions politiques, vie de famille...) et je n'en accepte pas la diffusion.
- Je ne publie aucune donnée sensible sur Internet (numéro de tél, adresse perso ou de son lycée...)
- Aujourd'hui, la réputation d'une personne dépend aussi de ce qu'on peut voir sur Internet. Avant de publier, je me demande si les gens qui ne me connaissent pas ne vont pas se faire une mauvaise image de moi.
- Je me souviens que les photos publiées un jour restent visibles pendant de longues années. Il est très difficile d'effacer ce qui est publié sur Internet.
- Je respecter le droit à l'image : pas de publication sans autorisation des personnes représentées.
- Si je découvre une image de moi ou des commentaires sur Internet, et que je ne suis pas d'accord, je cherche qui a publié ce contenu. C'est souvent quelqu'un que l'on connaît et que l'on peut contacter pour lui demander de supprimer la publication.
- Si cela ne suffit pas, je signale ce contenu sur la plateforme ou l'application.